


Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260408-2026\_068\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE C 211 D'UNE SURFACE DE 6,7 M2, À MADAME EVI SCHILLEMANS ET MONSIEUR CIS HERWYN DANS LE CADRE D'UNE RÉGULARISATION FONCIÈRE AU CHEMIN DES HUTINS (3.1)

**L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, VANEL-NORMANDIN, VUILLIOT, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

### **Pouvoirs :**

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYPENINCK,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,  
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat rendu exécutoire le 18 juillet 2020,

**VU** la note de synthèse,

**VU** l'avis du Domaine en date du 28 octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** que la cession d'une partie de la parcelle C 211 propriété de la commune de Gex à Madame Evi SCHILLEMANS et Monsieur Cis HERWYN, répond à la politique de régularisation foncière poursuivie par la Ville,

**CONSIDÉRANT** que les frais de division et de cession seront intégralement pris en charge par Madame SCHILLEMANS et Monsieur HERWYN,

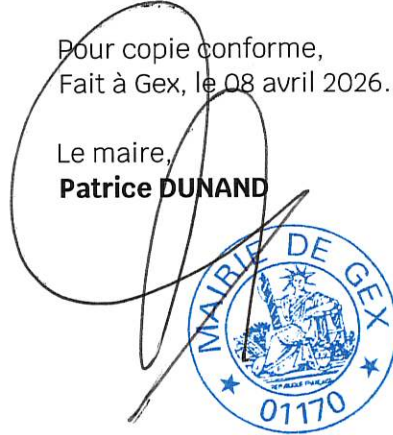
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la cession à Madame Evi SCHILLEMANS et à Monsieur Cis HERWYN, de la partie de parcelle communale C 211 d'une surface de 6,7 m<sup>2</sup>, au prix de 845,00 €, à charge pour Madame SCHILLEMANS et Monsieur HERWYN d'acquitter les frais de division, les frais d'acte et autres frais relatifs à cette transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer le document de division parcellaire ainsi que l'acte de vente et les pièces s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260408-2026\_068\_DEL-DE